



Offres internet par fibre optique

Le Togo en tête des offres les moins chères et les plus rapides de l'Uemoa

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a publié lundi 23 mai une étude sur les offres internet par fibre optique proposées par les opérateurs. Selon elle, le Togo est le premier pays de l'Uemoa qui propose des offres internet par fibre optique les moins chères et les plus rapides.



PAGE 5

ECONOMIE NUMERIQUE



Cybercriminalité

Le Togo n'a pas d'autres choix que d'investir dans une lutte acharnée

Le sommet de Lomé sur la cybersécurité et la cybercriminalité s'est tenu du 23 au 24 mars 2022 à Lomé. On retient des interventions des dirigeants à l'ouverture de cette importante rencontre, qu'aucun pays au monde, et encore moins le Togo, ne peut ...

PAGE 3

ACTUALITE



8ème conférence et Assemblée générale de WAAPAC

Des parlementaires à la recherche des stratégies de relance post Covid-19

La 8ème conférence et Assemblée générale de l'Association des commissions de finances de l'Afrique de l'ouest (WAAPAC) a été ouverte lundi 23 mai à Lomé. La rencontre de 4 jours se tient autour du thème « rôle des Parlements dans les mécanismes ...

PAGE 5

DOSSIER

Le foncier au Togo

Que dit le Code ?

Le Togo dispose désormais d'un guichet unique pour toutes les opérations relatives au foncier. Cette réforme majeure intervient à la suite de la fusion des formalités à la conservation foncière. Depuis décembre 2018, Lomé ...

PAGE 6&7



Élections régionales au Togo

Code électoral et Charte des partis politiques mis à jour

L'Assemblée nationale togolaise a adopté à l'unanimité des députés présents, la modification de la Charte des partis politiques au Togo, hier mardi 24 mai 2022. La plénière a également adopté la modification du Code électoral du Togo, sous la présidence de Yawa Djigbodi Tsègan, en présence du ministre d'État, Payadowa Boukpepsi et du ministre des Droits de l'homme, Christian Trimua.

PAGE 11

DERNIERES HEURES

FAT: Bidenam Halaoui, nouveau commandant du Centre National d'Instruction

Le Centre national d'instruction (CNI) des Forces armées togolaises (FAT) dispose depuis quelques jours d'un nouveau commandant. Le lieutenant-colonel Bidenam Halaoui, nommé par arrêté ministériel, a officiellement pris ses fonctions en fin de semaine dernière, lors d'une cérémonie.

Le nouveau commandant remplace à ce poste, le colonel Gnamkoulamba Maoumta et aura pour mission d'aguerrir davantage les forces de défense et de sécurité, surtout dans le contexte actuel marqué par de nouvelles menaces et de nouvelles configurations de combat ...

PAGE 3

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ

CHI NA MOU TAI

MOUTAI

DISPONIBLE DANS LES BARS, RESTAURANTS ET SUPERMARCHÉS
IMMEUBLE MARINA BAY . BOUTIQUE N5 . BOULEVARD DU MONO
+228 7034 0292 MOUTAI TOGO & BÉNIN
WWW.GMDISTRIBUTIONS.COM

	<p>SOMMAIRE</p> <p>8ème conférence et Assemblée générale de WAAPAC Des parlementaires à la recherche des stratégies de relance post Covid-19</p>  <p>P 5</p>	<p>COP 15 d'Abidjan Qui pour sortir concrètement le Sahel du désastre qu'il vit ?</p>  <p>P 10</p>	<p>Cyber défense Le Togo est un inspirant modèle de partenariat public-privé</p>  <p>P 11</p>
---	--	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

La vente des épices : une mine d'or exploitée par Agossa Ayele dans la région des Savanes

La théorie dominante des économistes est que les contraintes de l'offre telles que des taux d'intérêt élevés et les garanties exigées jouent un rôle majeur dans l'exclusion des femmes du marché formel du crédit. Mais au Togo, depuis 2014, le Président de la République, SEM Faure Essozimna Gnassingbé a réussi à inscrire le pays au rang des nations d'inclusion économique et financière, avec la mise en place effective du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). Agossa Ayele, vendeuse d'épices dans la région des Savanes et bénéficiaire FNFI fait partie des succès stories qui confirment la réussite de l'inclusion financière au Togo.

Une épice est une graine, un fruit, une racine, ou une substance végétale dont l'usage la plus connue et la plus populaire est en cuisine pour l'assaisonnement, la coloration et la conservation des aliments. Le marché des épices n'a jamais cessé de croître depuis des décennies. C'est pour cette raison que dame Agossa Ayele, autre fois revendeuse de fruits a finalement opté pour les épices. Elle n'en produit pas. Elle en achète auprès des grossistes et revend en détail. Chez elle, vous trouverez plusieurs types d'épices dont : poivre noir, gingembre, clou de girofle, ail, oignon, laurier, thym séché.

Agossa Ayele n'a vraiment pas connu des débuts faciles. Née dans une famille pauvre, elle a dû quitter ses géniteurs pour vivre avec sa grand-mère. Très rapidement, elle a voulu s'autonomiser et

se lance dans la vente de fruits. Mais, cette première activité n'est pas une réussite. Elle opte finalement pour la vente des épices qu'elle commence avec une petite épargne. Malgré les difficultés à avoir du financement pour agrandir son commerce, elle ne renonce jamais à ses ambitions. Par l'entremise de sa sœur elle découvre les produits du Fonds Nationale de la Finance Inclusive en 2015, et obtient le crédit. Aujourd'hui, elle est l'une des femmes les plus autonomes de sa communauté. « Mon chiffre d'affaires minimum par mois tourne autour de 300 mille FCFA nous confie-t-elle ».

Comme Agossa Ayele, elles sont des centaines de milliers de femmes qui grâce au FNFI arrivent à ne pas s'écrouler et parviennent à initier des AGR et à créer des TPME rentables. Elles ont en commun d'avoir



Agossa Ayele

de suite compris que l'échec n'est pas l'opposé de la réussite mais bien une expérience pouvant se révéler très enrichissante. Elles ont également saisi cette belle opportunité que représente le FNFI. « Moi, mes débuts ont été compliqués. Si mon commerce a pu réellement décoller c'est grâce au FNFI. J'ai eu 5 prêts avec le FNFI ».

Aujourd'hui, Agossa Ayele est bénéficiaire en fin des cycles des produits FNFI, donc éligible pour le produit

phare Nkodédé. Elle a mené les démarches nécessaires et attend Nkodédé cycle 1. Avec ce crédit qu'elle aura auprès d'une banque classique partenaire du FNFI, Agossa Ayele compte franchir un cap. « Pour le moment je m'approvisionne à Lomé, mais je veux commencer par voyager et devenir grossiste. Avec Nkodédé, je vais réaliser ce rêve. Je compte notamment aller faire des achats en gros à Mallanville au Bénin », nous confie-t-elle. Agossa Ayele vise loin.

Elle veut notamment à long terme introduire des épices étrangères aux consommateurs locaux. En effet, il existe des milliers d'épices au monde. Et l'ambition d'Agossa Ayele c'est d'identifier les mélanges intéressants, ensuite importer des épices déjà traitées en gros pour les emballer avant la vente, ou en importer en gros prêts pour la vente. Une vraie femme résiliente qui inspire déjà la jeune génération dans sa communauté.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



fnfi
Fonds National de
la Finance Inclusive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatine
E-mail : atogomatine@gmail.com
Site web : www.togomatine.tg
Tw: @togomatine1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba
Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... Pour rappel, le CNI, basé à Kara, est l'une des principales institutions de formations de l'armée togolaise. Il forme aussi bien les personnels militaires que ceux relevant du ministère de la protection civile.

Cybercriminalité

Le Togo n'a pas d'autres choix que d'investir dans une lutte acharnée

Le sommet de Lomé sur la cybersécurité et la cybercriminalité s'est tenu du 23 au 24 mars 2022 à Lomé. On retient des interventions des dirigeants à l'ouverture de cette importante rencontre, qu'aucun pays au monde, et encore moins le Togo, ne peut rester en marge du combat contre cette menace.

Le monde est rentré depuis plusieurs années dans une sorte de quatrième révolution industrielle, la révolution numérique. L'on assiste à une interconnexion sans précédent dans l'histoire de l'humanité. « Mais, dans le sillage de la transition numérique et de ses nombreux avantages, naissent également des bouleversements importants qui imposent des réponses globales en matière de gouvernance et de gestion des solutions et outils technologiques », estime Faure Gnassingbé, le président de la République togolaise. Le développement du numérique est au cœur de l'action gouvernementale dans notre pays. Des investissements publics et privés sont encouragés dans l'écosystème des technologies de l'information et de la

communication.

« Notre ambition est de faire du Togo un hub digital attractif pour les investisseurs, tout en garantissant notre souveraineté numérique, la sécurité et la protection des données », assure Faure Gnassingbé. En 2021, il y a eu l'inauguration de Lomé Data Center pour la conservation des données des utilisateurs. Ensuite, l'on s'est tourné vers la création de l'Agence Togo Digital, pour coordonner les projets numériques du gouvernement.

Selon le chef de l'Etat, l'on envisage le déploiement de la fibre optique afin de rendre le très haut-débit disponible et abordable pour les populations. Selon Cina Lawson, ministre de l'Economie numérique et de la Transformation digitale du Togo, 3/4 de la feuille de route gouvernementale Togo 2025



Cina Lawson

a une composante digitale. Celle-ci est appelée stratégie Togo digitale 2025 avec trois axes prioritaires.

« Nous sommes déterminés à poursuivre ces efforts, tout en gardant un œil attentif et vigilant sur le pendant nécessaire de la multiplication des interactions numériques qu'est la cybersécurité », promet le président togolais. En effet, comme le reconnaît

la ministre Cina Lawson, « il serait illusoire d'espérer structurer une économie numérique créatrice d'emplois et de valeurs, si nous ne mettons pas en œuvre des actions concrètes qui favorisent la protection des données, des infrastructures de nos citoyens, et de manière générale, des utilisateurs de e-services proposés ici et au-delà de nos frontières ». Dr Vera Songwe, secrétaire

exécutive de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), apporte de l'eau à son moulin. « À l'heure des cyber incertitudes, chaque nation africaine doit créer son propre programme national de cybersécurité », a-t-elle déclaré. Cela est d'autant plus urgent quand on se rend compte que plus de 90% des entreprises africaines opèrent sans utiliser les protocoles de cybersécurité nécessaires.

Dr Songwe appelle aussi à la coopération numérique entre les Etats. Ainsi, lors du sommet de Lomé sur la cybersécurité et la cybercriminalité, les dirigeants ont appelé à la ratification rapide de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo), adoptée en juin 2014. Il faut rappeler que Faure Gnassingbé a été fait champion africain de la cybersécurité par la CEA.

Edem Dadzie

Sommet de Lomé

Que disent les experts sur la menace que constitue la cybercriminalité ?

Le sommet de Lomé sur la cybercriminalité et la cybersécurité a aussi été l'occasion d'organiser plusieurs panels. Diverses personnalités et experts ont eu la possibilité d'exprimer ce qu'ils savent sur la menace.



Un panel

« On peut attaquer un pays, une entreprise et tout de suite, les activités économiques peuvent être mises en difficulté », témoigne Aurélie Adam Soulé Zoumarou, ministre béninoise de l'Economie numérique et de la Digitalisation. « Les risques de cyberattaques sont de plus en plus énormes. À la suite d'une information mal utilisée, mal exploitée, mal gérée, vous pouvez assister à la chute d'institutions, de

gouvernements etc... », révèle Désiré Kolongele Eberande, ministre du Numérique de la République démocratique du Congo (RDC).

« Aujourd'hui, la culture de la cybersécurité est quelque chose de fondamental », note Clément Mouamba, ministre des Télécommunications et de l'Economie numérique et de la République du Congo. « Au moment où nous prenons des mesures pour nous protéger,

peut-être que nos données nous ont déjà échappé », affirme Faure Gnassingbé, président du Togo, ce qui dénote de la gravité de la menace.

« Le numérique n'est plus une option aujourd'hui, mais une obligation. Le numérique est une construction et on est d'accord qu'on ne peut pas construire une maison sans portes ni fenêtres », a fait remarquer Dominique Migisha, conseiller spécial du président de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Tshisekedi, en charge du numérique.

Et ce n'est pas tout... « Non seulement vous pouvez être attaqué, mais aussi, en quelques heures, vous perdrez des clients. Par exemple, si une banque subit une attaque et que les clients l'apprennent, ces derniers viendront rapidement retirer leurs fonds, et c'est la faillite », déclare Cina Lawson, ministre togolaise de l'Economie numérique et de la Transformation digitale. « C'est le jour où vous subissez une attaque, que vous comprenez



Vue partielle des autorités présentes à la cérémonie d'ouverture

l'importance de se protéger. Une cyberattaque qui paralyse le réseau électrique en est une illustration », a ajouté madame Lawson.

Les intervenants pensent que pour lutter efficacement contre la cybercriminalité, il faut former beaucoup de spécialistes du domaine. Mais, sans financements conséquents, l'on ne pourra pas y arriver. « Notre force est dans la coopération », affirme Ouenilo Medegan Fagla, directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information du Bénin (Anssi-Bénin).

« Tous les jours, il y a des logiciels qui apparaissent, mais le temps de les maîtriser, il y a d'autres qui naissent. Donc, les communautés en cybersécurité permettent aux équipes d'alerte de collaborer pour faire face aux éventuels incidents informatiques. Le Togo élabore actuellement un plan de riposte en s'inspirant d'un pays qui a connu des situations de ce genre », a renchéri le commandant Gwaliba Gbota, directeur général de l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCy) du Togo.

E. Dadzie



COMMUNIQUE DE PRESSE

CANALBOX FÊTE SES 4 ANS AU TOGO ET SON OFFRE INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT START RESTE LA PLUS ABORDABLE D'AFRIQUE

LOMÉ, le 18 mai 2022 – Depuis le lancement de ses activités au premier trimestre 2018, GVA TOGO est devenu un acteur incontournable du secteur des télécommunications et se mobilise pour participer activement à la transformation du pays en hub digital et technologique, conformément à la vision du Gouvernement et de la Ministre de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale, Cina LAWSON.

Plus de 300 000 FOYERS ET ENTREPRISES TOGOLAIS ELIGIBLES A CANALBOX

Avec son réseau en fibre optique jusqu'au domicile (FTTH - Fiber to the Home), GVA TOGO continue de garantir à ses abonnés la meilleure qualité technologique du marché. Aujourd'hui, tous les quartiers de la capitale sont raccordés et grâce à l'extension permanente de sa couverture, GVA permet à plus de 300 000 foyers et entreprises togolais d'être éligibles aux différents services exclusivement Très Haut Débit commercialisés sous la marque CANALBOX.

START : L'OFFRE INTERNET FIBRE OPTIQUE LA PLUS ABORDABLE DU CONTINENT

Pour ses 4 ans, CANALBOX fait plaisir à ses clients et aux consommateurs togolais en faisant évoluer ses offres. L'offre START, disponible depuis juillet 2019, voit son débit multiplié par 5 : pour 15 000 FCFA/mois, vous bénéficiez désormais de 50Mbps. Elle demeure ainsi l'offre THD FTTH la plus abordable du continent africain et permet à toujours plus de Togolais de profiter à leur domicile d'un accès internet Très Haut Débit de grande qualité et en illimité. Cette offre permet une très forte démocratisation de l'accès à l'Internet au Togo, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique conformément au Plan National de Développement.

L'offre PREMIUM, quant à elle, vous permettra pour 30 000 FCFA/mois de bénéficier de 200 Mbps, répondant ainsi aux besoins, toujours croissants, de débit et au développement des usages.

Depuis 4 ans, des dizaines de milliers de Togolais ont choisi la fibre de CANALBOX, via l'offre START ou l'offre PREMIUM. Les abonnés sont extrêmement satisfaits et nombreux à recommander CANALBOX à leur entourage.

Grace au déploiement de la fibre optique, la démocratisation de son accès et le développement des usages, GVA TOGO continue à positionner le Togo comme un leader du Digital en Afrique Francophone.

Quant à GVA TOGO, l'entreprise continue sa croissance et son développement. Elle compte à ce jour plus de 100 salariés nationaux et sollicite également de nombreux prestataires Togolais, ce qui représente plusieurs centaines d'emplois indirects créés depuis le lancement des activités.

Marco de Assis, Président de GVA TOGO, a déclaré : « Nos équipes poursuivent le déploiement du réseau le plus innovant et performant d'Afrique. Je suis très fier que notre compagnie contribue à rendre le Très Haut Débit accessible à tous en Afrique ; et plus largement à décupler l'impact positif d'internet pour la société en termes de développement, d'innovation et de croissance inclusive. C'est grâce à la volonté politique de réduire la fracture numérique, aux actions concrètes dans ce sens et au soutien sans faille des plus hautes Autorités du Togo, en particulier de Madame la Ministre de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale, que nous avons réussi à nous développer tout en contribuant à cet écosystème essentiel au Togo. Et cela peut être répliqué aujourd'hui dans n'importe quel pays qui déciderait de promouvoir ces activités stratégiques ainsi qu'une concurrence saine et vertueuse ».

A PROPOS DE GVA – GROUP VIVENDI AFRICA

GVA, filiale du groupe Vivendi, est un opérateur Télécom spécialisé dans la fourniture d'accès internet Très Haut Débit en Afrique. GVA construit son propre réseau exclusivement en fibre optique et investit à long terme, concrétisant ainsi sa vision en faveur du développement numérique.

GVA a lancé ses activités à Libreville (Gabon) en 2017, à Lomé (Togo) en 2018, à Pointe Noire et (République du Congo) en 2019, à Abidjan (Côte d'Ivoire) et Kigali (Rwanda) en 2020, à Brazzaville (République du Congo), Ouagadougou (Burkina Faso) et Kinshasa (RDC) en 2021, à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), Rubavu (Rwanda) et Goma (RDC) en 2022. Dans chaque ville, GVA a contribué à la création de nombreux emplois locaux ainsi qu'à la professionnalisation des filières d'avenir pour les métiers de l'ingénierie, du numérique et de la distribution.

CONTACT / COMMUNICATION

communication@gva.africa
www.gva.africa

AVIS DE DECES



Zodzi Kouami John

Journaliste -Correspondant de l'Agence Reuters

-Kondji

Les familles parentes, amies et alliées
Profondément touchées par vos diverses
marques de soutien, sympathie et d'affection
manifestées à l'endroit
lors du décès de leur très cher et regretté,
fils, frère, neveu, père, confrère et ami :

Zodzi Kouami John

Journaliste -Correspondant de l'Agence
Reuters

Ancien Rédacteur en chef du
Journal Kpakpa Désenchanté
Ancien Secrétaire Administratif de la
Maison du Journalisme à Lomé
Survenu le 15 avril 2022 au Chu
Campus de Lomé à l'âge de 61 ans

Programme des obsèques

Vendredi 27 mai 2022

18 heures : Veillée de prières et de chants
dans la maison mortuaire

Samedi 28 mai 2022

06 heures 30 : Chapelle ardente suivie de
messe de requiem sous apatam à Lomé
11 heures : Départ du cortège funèbre pour
Tsévié
11 heures 30 Arrivée à Tsévié
11 heures 45 -14heures 30 : Cérémonies
traditionnelles suivies de l'inhumation au
Cimetière municipal de Tsévié-Alagbadja
(Préfecture du Zio)

Maison mortuaire : Maison Zodzi Kouami
John, sise au quartier Bè -Atiégo, non loin
de l'Institut Privé Laïc «Les Savoirs » à Lomé

Togbui Passah-Folly Assito VIII, Chef supérieur de la
Ville de Tsévié
Togbui Avavi Komi Agboli III, Chef de quartier
Tsévié-Tsiapé

La famille Zodzi au Togo Ghana et aux USA
Monsieur Komlan Zodzi, ses frères, sœurs et
enfants
Zodzi Yao Mario Jr Electrotechnicien à Lomé
Zodzi Afiwa Christelle Coiffeuse -Esthéticienne à
Lomé
L'Union des Journalistes Indépendants du Togo
(Ujit)
L'Observatoire Togolais des Médias (OTM)
La famille du Journal Kpakpa Désenchanté
Les correspondants de la presse internationale au
Togo
Les amis du défunt à Bè Ahligo -Gbénéndji et Alaglo

PHARMACIES DE GARDE (LOME) du 24 au 30 /05/ 2022

ACTUELLE	SAGBADO - ADIDOGOMÉ	22 51 11 72
ADIDOGOME	ADIDOGOMÉ	22 50 54 85
AGOE-NYIVE	AGOÈ-NYIVÉ	22 25 83 38
APOLLON	AVÉDJI	22 31 01 07
ASSURANCE	ADETIKOPE	96 82 76 76
AVEPOZO	AVEPOZO	22 27 04 86
BAGUIDA	BAGUIDA	22 35 47 77
BIOVA	BD. HOUPHET BOIGNY	22 27 82 98
CHARITE	CEG D'AGOÈ-NYIVÉ	22 25 12 60
CHATEAU DEAU	BE	22 21 57 51
CLEMENCE	CEET D'AGOÈ	70 19 35 35
KPEHENOU	BD H. - BOIGNY	22 35 25 03
LAEROPORT	AEROPORT SITO	22 26 21 22
DIEUDONNE	AGOE-TÉLÉSSOU	23 38 07 44
DIVINA GRACIA	AGOÈ-FIOVI	22 45 79 69
DJIDJOLE	DJIDJOLE	22 25 65 12
CENTRE	FACE SGGG	22 21 83 30
ESPACE VIE	AGOE LOGOPÉ	22 32 87 20
GBOSSIME	MARCHÉ GBOSSIMÉ	22 22 5050
HORIZON	NYÉKONAKPOÈ	22 20 42 42
INTERNATIONALE	BD. DU HAHO	22 26 89 94
LA MAIN DE DIEU	AGOÈ ASSIYÉYÉ	22 52 77 55
LILAS	7, ROUTE DE KÉGUÉ	22 26 29 59
MAELYS	BÈ KPOTA	22 27 60 19
MAWULE	BÈ-KPOTA	22 27 11 21
MILLENAIRE	AGOENYIVÉ	22 51 64 31
NELLY'S	KLÉMÉ AGBOKPANOU	92 01 11 00
NOUVELLE TULIPE	LEGBASSITO	99 47 00 70
OSSAN	CARREFOUR AVÉDJI	23 38 44 25
PROVIDENCE	BD. JEAN PAUL II	22 26 66 48
SANTE	PRÈS DE NOPATO	22 21 58 41
SEGBE	SEGBE QT ZANVI	92 59 49 35
SILOE	APÉDOKOE	22 33 82 87
SOURCE DE VIE	FACE PROTESTANT	22 22 45 71
STE RITA	DOULASSAMÉ	22 20 90 16
ST JOSEPH	BE KLIKAME	22 25 74 65
ST PHILIPPE	SANGUÉRA	90 67 33 24
TCHÉPSON	TOGBLÉKOPÉ	22 42 94 41
THERYA	TOGO 2000	22 30 35 55
UNIVERS SANTE	CITÉ OUA	22 52 41 39
VIGUEUR	AGBALEPEDOGAN	22 51 63 30
ZOSSIME	ZOSSIMÉ	70462664

8ème conférence et Assemblée générale de WAAPAC

Des parlementaires à la recherche des stratégies de relance post Covid-19

La 8ème conférence et Assemblée générale de l'Association des commissions de finances de l'Afrique de l'ouest (WAAPAC) a été ouverte lundi 23 mai à Lomé. La rencontre de 4 jours se tient autour du thème « rôle des Parlements dans les mécanismes de relance économique post Covid-19 ».

Les travaux ont été ouverts par le 4e vice-président de l'Assemblée nationale, Pacôme Adjourouvi. La rencontre permet d'aborder les effets de la pandémie du coronavirus sur l'économie.

« En abordant le thème de votre rencontre, il est quasi inévitable d'évoquer la grave crise sanitaire que traverse le monde. De par sa nature, sa complexité et son ampleur, elle a amené les dirigeants de toutes les nations à prendre des mesures drastiques non seulement de prévention, mais aussi de lutte contre la Covid-19 », a indiqué le parlementaire Pacôme Adjourouvi.

Les travaux ont vu pour la première fois, la participation des délégations du Parlement de la Communauté

économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) du Sénat de la République de Côte d'Ivoire et de l'Assemblée nationale de ce pays. La rencontre vise aussi à redynamiser l'association et à lui donner de nouvelles orientations.

« La WAAPAC est à la croisée des chemins. En effet, les défis que doivent relever les économies du monde entier deviennent de plus en plus nombreux et complexes, les effets néfastes de la Covid-19 s'imbriquant désormais avec les déséquilibres existants », a souligné le président de WAAPAC, Mawussi Djossou Sémodji. Des thématiques comme



Une vue des participants

le rôle des Parlements dans les systèmes nationaux d'évaluation, les effets, défis et opportunités liés à la crise de la Covid-19, le débat d'orientation budgétaire et le vote parlementaire en période de crise, les enjeux de la mobilisation des ressources seront abordés au cours de ces assises. Le président de l'association a précisé

que les Parlements, mais aussi les commissions des finances et des comptes publics doivent redoubler de vigilance dans leur mission de contrôle de l'action des gouvernements pour plus d'efficacité et d'efficience des politiques budgétaires.

L'Association des commissions de finances

de l'Afrique de l'ouest a été créée le 26 janvier 2009 à Accra au Ghana, à l'initiative de la Sierra Leone, du Nigéria, du Libéria et du Ghana. Elle est composée de 12 Etats membres dont le Togo. Le pays assure d'ailleurs sa présidence depuis 2015. Le bureau exécutif de WAAPAC sera renouvelé au cours de cette rencontre.

Félix Tagba

Offres internet par fibre optique

Le Togo en tête des offres les moins chères et les plus rapides de l'Uemoa

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a publié lundi 23 mai une étude sur les offres internet par fibre optique proposées par les opérateurs. Selon elle, le Togo est le premier pays de l'Uemoa qui propose des offres internet par fibre optique les moins chères et les plus rapides.

Cette place qu'occupe le Togo est en partie due à la refonte tarifaire opérée par le Groupe Vivendi Africa (GVA Togo), à travers ses offres Internet par fibre à domicile (FTTH). Avec cette refonte, GVA Togo maintient son leadership sur les parts de marché (63% à fin 2021).

« En effet, avec sa refonte de mai 2022, GVA Togo a remplacé son offre existante de 10 Mbps par une nouvelle offre de 50 Mbps pour le même tarif de 15 000 FCFA/mois et remplacé toujours pour le même tarif de 30 000 FCFA/mois, l'offre de 50 Mbps par une offre de 200

Mbps », fait savoir l'Arcep.

Pour sa part, Togo Telecom a aussi effectué récemment une refonte tarifaire sur les offres FTTH en introduisant 5 nouvelles offres. Ainsi, chez l'opérateur, 10 Mbps se vendent à 15 000 FCFA/mois, 60 Mbps à 30 000 FCFA/mois, 80 Mbps à 55 000 FCFA/mois, 200 Mbps à 125 000 FCFA/mois et 300 Mbps à 200 000 FCFA/mois.

« En proposant dorénavant des débits jusqu'à 5 fois plus rapides pour ses deux offres tout en conservant ses tarifs initiaux, GVA Togo vient de franchir un tournant décisif sur



Siège de l'Arcep

le marché du FTTH au Togo. Il convient de noter par ailleurs que ces deux offres, les moins chères de la zone Uemoa, sont aussi proposées dans deux autres filiales (Côte

d'Ivoire et Burkina Faso) du groupe GVA », précise le régulateur.

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

invite les opérateurs à pratiquer des prix plus justes et raisonnables. L'objectif est de développer l'économie numérique au Togo.

Félix T.

Le foncier au Togo

Que dit le Code ?

Le Togo dispose désormais d'un guichet unique pour toutes les opérations relatives au foncier. Cette réforme majeure intervient à la suite de la fusion des formalités à la conservation foncière. Depuis décembre 2018, Lomé a procédé au regroupement des formalités de mutation, en vue de simplifier les procédures de transfert de propriété. Ainsi, les phases d'étude de dossier, de liquidation et de paiement des droits d'enregistrement, et de conservation en matière foncière, sont désormais fusionnées. Selon l'exécutif togolais, « Il permettra, à l'instar du Centre de formalités des entreprises (CFE), de réduire les coûts et minimiser les risques en matière de formalités domaniales ». Les enjeux sont de taille et les défis restent un vaste chantier.



Prévu dans le nouveau code foncier et domaniale pour « répondre au besoin d'allègement et de célérité de la procédure d'obtention des actes d'urbanisme, notamment le titre foncier », le Guichet foncier unique (GFU) regroupe les représentants de toutes les administrations impliquées dans les formalités de dépôt et de réception des documents nécessaires aux formalités de l'immatriculation. Le « Foncier » ayant valeur d'adjectif, le mot désigne ce qui est « relatif à un fonds de terre, à son exploitation, à son imposition ». D'où les notions de : propriétaire foncier, propriété foncière, taxe foncière. La notion de bien foncier, très voisine de la notion de bien immobilier, ne doit pas cependant être confondue avec elle. Dans le langage de la promotion immobilière, le foncier désigne généralement le terrain qui sert de support à une construction immobilière. Il reste que l'adjectif « foncier », dans l'usage courant, désigne « un bien relatif à la propriété non-bâtie mais aussi à la propriété bâtie ».

Ainsi, dans cette acception, les immeubles, constructions et

autres bâtiments sont réputés aussi être des biens « fonciers ». Avec des variations selon le contexte et la législation et la loi du marché (autrement dit, la loi de l'offre et de la demande), le sol prend une certaine valeur (ou en perd), ce qui génère ou entretient un « marché foncier ». Ce marché est généralement défini - pour un territoire particulier, ou de manière générale - comme l'ensemble des ventes échanges ou mises en vente de terrains, qu'elles soient faites dans le but d'exploiter les sols (ou sous-sol) qui ne sont pas homogènes, des biens immobiliers ou sans volonté de les exploiter (par exemple pour protéger la nappe ou protéger la nature (ex : cas d'un parc national ou d'une réserve naturelle)). Ce marché se traduit par la formation d'un prix, qui peut évoluer dans l'espace et dans le temps. La valeur foncière d'un terrain varie selon l'utilisation envisagée ou permise (agricole, minière, touristique, urbanisation, protection de la nature, etc.), ainsi des marchés spécialisés se sont-ils construits.

Sur une « planète finie » où la population augmente rapidement, le foncier apparaît

comme une ressource finie, non-renouvelable (en tant que surface au sol, mais la construction en étage ou sous le sol permet, dans la ville dense par exemple de mieux "valoriser" et exploiter le mètre carré au sol), et susceptible d'être dégradé par la pollution ou la dégradation des sols et d'alors perdre de la valeur (pour le foncier agricole et forestier en particulier, mais aussi pour le foncier urbain en cas de fortes pollutions). Les Etats et régions se dotent d'outils et de stratégies foncières pour limiter le gaspillage et la dévalorisation du foncier, ou pour le réhabiliter.

En tant que support de biodiversité et de services écosystémiques : La protection de la nature implique la préservation et des espèces,

mais également celle de leurs habitats naturels. Celle-ci s'appuie sur des lois ainsi que sur des démarches contractuelles et des outils de maîtrise foncière. Parfois, des chartes (projets de territoire dont parcs nationaux et parcs naturels régionaux, forêts, charte des espaces naturels sensibles de l'Assemblée des Départements de France, etc.) cadrent ces stratégies et l'utilisation d'une panoplie d'outils contractuels et de gestion. La maîtrise foncière est l'un de ces outils. Il permet de protéger des lieux de biodiversité et des milieux tels que les mares, bocages ou prairies agricoles. Dans certains pays les servitudes environnementales complètent ce type de dispositif.

L'innovation du Centre de formalités des entreprises (CFE)



L'allègement des procédures de création des entreprises au Togo se poursuit, la dernière innovation en date est la création d'entreprises en ligne. Cette innovation est opérationnelle depuis février 2018. Elle s'inscrit dans la logique d'amélioration du climat des affaires au Togo. Cette réforme se révèle être une aubaine pour les entrepreneurs, pour qui l'adage « Time is money » est une réalité incontournable. Dorénavant, ils pourront donc procéder à la création de leurs entreprises via le site internet du Centre de formalités des

entreprises en y déposant les documents électroniques nécessaires. Tout comme pour les procédures physiques, le guichet unique du CFE centralisera toutes les données et procédera à la délivrance des cartes de création d'entreprises. A en croire les autorités du CFE, les efforts se poursuivront pour rester dans le délai des 24 heures pour l'obtention des cartes. Par conséquent, il convient de retenir qu'il est possible de retirer sa carte dans la journée si la demande est faite en matinée.

Source : autogo

L'analyse et le bien-fondé du nouveau code foncier au Togo



Le Parlement togolais a adopté en juin 2018, une nouvelle loi portant régime foncier et domanial en République du Togo. Par ce vote, le gouvernement voudrait mettre fin à l'insécurité foncière importante qui secoue le pays depuis plus de quatre décennies, et source de lourds conflits fonciers représentant plus de 70% des dossiers enrôlés dans les tribunaux du pays. Elle renforce mieux le cadre juridique du foncier avec la création du guichet foncier unique et l'introduction de nouvelles mesures, entre autres, sur la vente ou l'échange de parcelle ou d'immeuble. Sur ce dernier point, les articles 161 et 162 du Code, proscrirent la vente, le transfert, l'échange de toute propriété si celle-ci n'a pas été immatriculée au préalable. De plus, la transaction foncière doit obligatoirement être approuvée par un notaire qui s'assure, préalablement, de l'existence réelle de la propriété, de l'authenticité et de la légalité de tous les documents en jeu. Ainsi, et contrairement à la loi

antérieure, ces nouvelles dispositions barrent la voie aux doubles, voire triples ventes. Le guichet foncier unique annoncé permettra de centraliser, de numériser et d'archiver toutes activités et informations relatives au foncier sur le territoire togolais. Si cela est fait dans les règles de l'art, il est possible que les parcelles ne puissent plus se "volatiliser" comme il est souvent constaté dans l'administration publique dépourvue d'archives sur le foncier.

Sur le plan judiciaire, les articles 5, 55, 161, 162 et 163 du code servent de guide au magistrat dans les procès de conflit domanial. Sur un cas de double vente, il est en mesure de situer les responsabilités, en déclarant si l'infraction a été constituée en raison de la mauvaise foi du propriétaire, de la négligence du notaire ou du conservateur, puisque chacun de ces acteurs, l'un après l'autre, a un rôle spécifique à jouer dans les processus de vente et d'immatriculation.

Source : afrikipresse.fr

Les actes et certificats d'urbanisme

Les certificats d'urbanisme sont des actes fournis par l'administration, permettant à l'administré demandeur de se voir informé des contraintes d'urbanisme pesant sur son projet et de stabiliser pour un an et demi ou plus lesdites contraintes. Les certificats d'urbanisme ont une histoire marquée par de nombreuses modifications successives. En effet, il est apparu très tôt que les propriétaires et les constructeurs avaient besoin de disposer d'une information fiable sur les servitudes susceptibles de limiter l'exercice du droit de construire sur un terrain. Cette nécessité a donné lieu, dès la circulaire du 13 décembre 1950, à la pratique des notes de renseignements d'urbanisme. Puis, ces actes sont devenus de plus en plus complexes et divers, avec jusqu'à trois types de certificats dont certains, obligatoires, notamment pour certaines demandes de division de terrain. Ils étaient alors,

opération déterminée.

Le certificat d'urbanisme informatif indique également les limitations administratives au droit de propriété, autrement dit les servitudes d'utilité publique. Le principe d'indépendance des législations voit ici ses défauts limités par une information relativement complète des administrés sur l'étendue des droits applicables sur leurs fonds. En revanche, le certificat n'a pas à exposer l'existence de servitudes de droit privé qui pourraient grever le fond.

Enfin le certificat d'urbanisme informatif indique la liste des taxes et participations d'urbanisme qui lui sont applicables. Le Conseil d'État a cependant jugé que l'omission d'une taxe légalement applicable dans un certificat d'urbanisme ne faisait pas obstacle à son exigibilité au moment du permis de construire. De plus lorsque



en réalité, des autorisations préalables et s'éloignaient du caractère informatif que devait revêtir l'acte. Actuellement, il existe deux certificats types : un certificat d'urbanisme dit « d'information », qui renseigne abstraitement sur la situation d'un terrain au regard du droit de l'urbanisme sans se prononcer sur sa constructibilité (le CU A), et un certificat d'urbanisme dit « opérationnel », qui prend position sur la faisabilité d'une

le projet est soumis à avis ou accord d'un service de l'État, le certificat d'urbanisme le mentionne également, de même que lorsqu'un sursis à statuer pourrait être opposé (à condition bien entendu que les conditions pour qu'il soit opposé soient d'ores et déjà réunies au moment de la délivrance du certificat).

Réalisé par **Attipoe Edem Kodjo**

TRADEExpress
Virement instantané

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

www.boa.togo.com

Publicité d'une vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur en vertu des dispositions des articles 276 et 277 de l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé **le vendredi dix sept (17) juin 2022 à huit (8) heures 00 minutes** par-devant le Tribunal de Première Instance de Première classe de Lomé, statuant en matière de saisie immobilière à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné ;

Saisi au préjudice de monsieur **COFFI Mèwanou Kokou**, laborantin demeurant et domicilié à Lomé quartier Baguida, assisté de maître Elom Koffi KPADE, avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié à Lomé non loin de la Clinique Saint Joseph.

A la requête de **ORABANK TOGO**, société anonyme avec conseil d'administration de droit OHADA ayant son siège à Lomé, Place de l'indépendance, avenue des Nîmes et Nicolas Grunitzky, Lomé, BP 65 Lomé-Togo, immatriculé au RCCM sous le numéro TOGO-LOME 2003 B 0949 et agréée en qualité de banque sous le numéro TG116K, prise en la personne de son Directeur général demeurant et domicilié au siège de ladite société ;

Ayant pour conseil **Maître Darius Kokou ATSOO**, Avocat au Barreau du TOGO, demeurant et domicilié au siège de son cabinet à Lomé, quartier Adidogomé Madiba, immeuble ELIZA Home, 07 BP : 7722 Lomé-Togo, Tel : (228) 22 55 85 86/97 23 45 45, email: darius.atsoo@atsoolawyerfirm.com,

En vertu de :

- 1.** De la grosse dûment en forme exécutoire de la convention en compte courant de ligne de crédit notariée entre ORABANK Togo S.A et les établissements « BEL-LOM » en date du 21 septembre 2010 établie par Maître KADJAKA-ABOUGNIMA Molgah, notaire à Lomé ;
- 2.** De la grosse en forme exécutoire de l'avenant en compte courant entre ORABANK Togo S.A, (ex Financial Bank Togo S.A) au profit de la société BEL-LOM INTER SARL en date du 07 novembre 2011 établie par Maître KADJAKA-ABOUGNIMA Molgah, notaire à Lomé ;
- 3.** Du pouvoir spécial de saisir référencié 11799/OTG/DG/DREC/DRJ/NT en date du 11 décembre 2020 donné par la requérante à Maître ALOU BANASSA Komlan, Huissier de justice près la cour d'appel et le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé, dont l'étude est sis à Lomé, Von ETRA PHOTO Maison n°216 à 30 mètres de la rue opposée à la rue du centre communautaire de Tokoin, BP 80840 Lomé-TOGO, Téléphone : 22227722/90022487, dont copie a été donné en tête du commandement.
- 4.** Du commandement aux fins de saisie immobilière en date du 31 décembre 2021, publié le 14 février 2022 à la conservation de la propriété foncière de Lomé.

IL SERA ADJUGE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

L'immeuble urbain bâti sis à Lomé, comportant trois bâtiments et un puits, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance superficielle de six ares trois centiares (06 a 03 ca) situé au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SANI Fléo et au sud par une rue non dénommée de 16 mètres faisant l'objet du titre foncier n°47 342, inséré au livre foncier de la République Togolaise, volume 276, folio 101, appartenant au sieur COFFI Mewanou Kokou, laborantin, demeurant et domicilié à Lomé, Baguida.

Tel au surplus que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec tous ses droits, aisances, dépendances et appartenances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par

destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises dans la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient y être faites par la suite

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, dressé par maître ATSOO Kokou Totékpo-Mawu Darius, Avocat au Barreau du Togo et déposé le 1^{er} avril 2022 au Greffe du Tribunal de première Instance de Première Classe de Lomé, les enchères seront reçues sur la mise à prix de **cinquante-cinq millions trois cent dix-huit mille (55.318.000) francs CFA** et portées par les enchérisseurs eux-mêmes à défaut d'avocats constitués à cette fin.

Fait et rédigé à Lomé, le 14 avril 2022

Par l'avocat de la partie poursuivante

Maître ATSOO Kokou Totékpo-Mawu Darius

Pour tous renseignements, s'adresser :

- 1- **Maître Darius Kokou ATSOO**, Avocat au Barreau du TOGO, demeurant et domicilié au siège de son cabinet à Lomé, quartier Adidogomé Madiba, immeuble ELIZA Home, 07 BP : 7722 Lomé-Togo, Tel : (228) 22 55 85 86/97 23 45 45, Fax : (228) 22 61 61 00, email: darius.atsoo@atsoolawyerfirm.com
- 2- **Maître ALOU BANASSA Komlan**, Huissier de justice près la cour d'appel et le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé, dont l'étude est sis à Lomé, Von ETRA PHOTO Maison n°216 à 30 mètres de la rue opposée à la rue du centre communautaire de Tokoin, BP 80840 Lomé-TOGO, Téléphone : 22227722 / 90022487
- 3- **Au greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé**, où copie du cahier des charges a été déposée.

Souscris à ton Forfait Net et tente de gagner

1.000.000F

et plein d'autres cadeaux!



Réseau fixe et mobile le plus rapide du Togo



NET
GAGNANT

*909*2#

4G+

Souscris à un forfait net d'au moins 350F pour être éligible au tirage
Jeu valable jusqu'au 15 juillet 2022

Avancer. Pour vous. Pour tous.

togocom.tg



Togocom

COP 15 d'Abidjan

Qui pour sortir concrètement le Sahel du désastre qu'il vit ?

La COP 15 d'Abidjan sur la désertification a pris fin il y a quelques jours. Pour une énième fois, les acteurs sont tous d'accord que la situation est grave et qu'il faut faire vite. Parmi les grandes décisions prises lors de ce rendez-vous mondial, il est question de restaurer 1 milliard de terres dégradées d'ici 2030. Pendant ce temps, les Nations unies annoncent que 18 millions de personnes risquent de souffrir de la faim dans le Sahel au cours des trois prochains mois. Alors, qui pour sortir concrètement le Sahel du désastre qu'il vit ?



Beaucoup d'enfants souffrent de malnutrition dans le Sahel

Dans un message vidéo, le président français Emmanuel Macron a estimé que « la désertification a le visage de plus de 3,2 milliards de personnes qui vivent sur des terres dégradées, partout dans le monde ». Le président Félix Tshisekedi de la République démocratique du Congo (RDC) a pour sa part noté « l'allongement des saisons sèches en Afrique et l'avancée des déserts du Sahara et du Kalahari ». « Il y a urgence à agir. La désertification et la dégradation des terres ne sont pas une fatalité. Ces crises ne sont pas irréversibles et des solutions existent », précise le président Macron. Alors, qu'est-ce qui fait que la réaction est lente ? Certaines zones du monde comme la corne de l'Afrique et le Sahel souffrent énormément des conséquences de la sécheresse et de la désertification. Ce phénomène exacerbé par le changement climatique et la perte accélérée de la biodiversité entraîne la dégradation des terres, premier facteur de production et de richesse. Et quand l'on ne peut plus produire, c'est la faim qui s'installe de façon désastreuse. « Au Sahel, des familles entières sont au bord de la famine. Si

nous n'agissons pas maintenant, des gens vont périr », affirme Martin Griffiths, responsable des affaires humanitaires de l'Onu. Le Burkina Faso, le Tchad, le Mali et le Niger sont

la désertification et la sécheresse s'est terminée avec des décisions intéressantes. Il est prévu la restauration d'1 milliard d'hectares de terres dégradées d'ici 2030. C'est une véritable



Une femme du Sahel dans un champ complètement desséché

les plus concernés. 7,7 millions d'enfants de moins de 5 ans devraient souffrir de malnutrition, dont 1,8 million de malnutrition sévère. Si les opérations d'aide ne sont pas intensifiées, ce nombre pourrait atteindre 2,4 millions d'ici la fin de l'année. Les familles sont contraintes de vendre, par exemple, leurs outils agricoles et d'autres actifs dont elles ont besoin pour maintenir leur vie et leurs moyens de subsistance. C'est un véritable désastre qui est en cours sous nos yeux. Pendant ce temps, les rencontres internationales qui sont nécessaires n'accouchent que d'une souris. La COP 15 sur

urgence. Le phénomène prend de l'ampleur. Même un pays côtier comme le Togo subit le phénomène de la désertification. Disposer de moins de 30% de couverture forestière, est un risque énorme, cela doit inquiéter. En 2021, nous sommes rentrés dans la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes. Et cela fait un an que l'on a lancé de grands projets de reboisement. Mais, si on ne fait pas attention, 2030 va nous surprendre et nous n'aurons rien pu faire. C'est de cette même façon que l'on a regardé le temps passer pour se rendre compte que pas grand-chose n'avait pu être fait dans le cadre de Objectifs

du millénaire pour le développement (OMD, 2000-2015). C'est de cette façon qu'on a aussi fait le constat que pas un seul objectif d'Aichi (Japon) pour la protection de la biodiversité n'avait pas été mis en œuvre (2011-2020).

Aujourd'hui, les scientifiques nous mettent en garde contre l'échec de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Les ambitions de ce document considéré comme salubre sont en train d'être dépassées, selon plusieurs spécialistes. Venir à bout des problèmes de notre siècle comme la désertification et la sécheresse, restaurer les écosystèmes, ne se fera pas dans les bureaux climatisés, dans les avions et dans les grandes conférences et ateliers. Rappelons que ces aspects sont nécessaires

tendance. Et pour y arriver, il faut mettre en place des programmes de reboisement avec un suivi efficace en impliquant les populations. Il ne s'agit de planter des arbres pour les objectifs des caméras et des appareils photos et de revenir au même endroit pour faire le même geste un an après. Que sont devenus entre temps les plants mis en terre l'an dernier ? Presque personne ne s'en préoccupe. Si on continue de cette façon, on ne parviendra à rien et ce sera désastreux.

Si le Sahel vit le désastre aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu de projets visant à lutter contre la sécheresse. Il est même possible à l'heure actuelle de recenser des projets qui sont en cours. Mais, quel est l'impact de ces projets ? Nos gouvernements et les partenaires techniques et financiers doivent orienter les fonds vers des projets qui produisent vraiment des résultats sur le terrain, et qui évitent à nos populations de vivre des désastres quelques années plus tard. Au-delà du « médecin après la mort », phénomène auquel l'on assiste, il est encore possible d'aider le Sahel à retrouver ses capacités de production pouvant l'aider à ne pas subir la famine chaque année. À la COP 27 sur le climat qui se tiendra en Egypte vers la fin de cette année, l'on fera un suivi

pour coordonner les luttes. Mais, que fait-on après les discours et la prise des grandes résolutions ? Rien. Sinon l'on ne serait pas en train



Les populations dans le Sahel souffrent du manque d'eau

de se débattre contre de grandes famines. Il est vrai que la tâche est colossale et que les réalités du terrain sont parfois très complexes. Toutefois, il est possible d'inverser un peu la

des décisions de la COP 15 sur la désertification et la sécheresse. Vivement que d'ici-là l'on ne nous dise pas que c'est la déception totale.

Cybersécurité / Déclaration de Lomé

Cinq engagements forts de 29 pays pour en faire une priorité absolue

En vue de faire de la cybersécurité une priorité absolue sur le continent africain, les participants au sommet de Lomé sur la cybersécurité et la cybercriminalité ont adopté une déclaration dans laquelle l'on retient cinq engagements forts.

Les participants s'engagent à signer et ratifier la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel dite « Convention de Malabo », adoptée le 27 juin 2014 par la vingt-troisième session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine à Malabo, en Guinée équatoriale, afin de permettre l'essor d'un cyberspace

africain sûr.

Ils s'engagent également à mettre en place et à veiller à la mise en œuvre effective d'un cadre légal et réglementaire spécifique à la cybersécurité et à la lutte contre la cybercriminalité ainsi que les organes de régulation qui permettent notamment de susciter la confiance des investisseurs, de favoriser l'adoption des activités et services numériques par les utilisateurs et, plus



Cina Lawson

généralement, d'accélérer la transformation numérique, en s'appuyant sur certains aspects clés. La déclaration vise aussi à

développer des stratégies et politiques de cybersécurité qui soient stables, prospectives et adaptées aux contextes et aux évolutions du secteur

de l'économie numérique ; établir un cadre permettant de lutter efficacement contre la cybercriminalité et promouvoir une culture de cybersécurité.

Enfin, il s'agira de renforcer la coopération africaine en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité. Les participants demandent à la CEA, d'appuyer les Etats africains à mettre en œuvre la Déclaration de Lomé. La déclaration a été lue par Cina Lawson, ministre togolaise de l'Économie numérique et de la Transition digitale.

TM

Élections régionales au Togo

Code électoral et Charte des partis politiques mis à jour

L'Assemblée nationale togolaise a adopté à l'unanimité des députés présents, la modification de la Charte des partis politiques au Togo, hier mardi 24 mai 2022. La plénière a également adopté la modification du Code électoral du Togo, sous la présidence de Yawa Djigbodi Tsègan, en présence du ministre d'État, Payadowa Boukpessi et du ministre des Droits de l'homme, Christian Trimua.



Yawa Djigbodi Tsègan

La création et le fonctionnement des partis politiques étant régis à ce jour par la loi n° 91-04 du 12 avril 1991 portant charte des partis politiques, le gouvernement a trouvé judicieux, après une trentaine d'années d'expérience démocratique, de revisiter ladite charte.

L'avant-projet de loi soumis à l'appréciation des députés de la 6^e législature togolaise, a pris en compte les propositions faites par les partis politiques dans le cadre de la concertation nationale entre acteurs politiques dont les travaux se sont déroulés du 19 janvier au 13 juillet 2021.

Le texte comporte deux articles. Le premier article annonce les articles modifiés à savoir: 10 al. 3 - 11 - 18 al. 2 - 20 al. 2 et la création de trois nouveaux articles (articles 21-1, 21-2, 27-1). L'article 10 al. 3 (nouveau) impose à un fondateur d'un parti politique d'être exclusivement togolais de naissance.

L'article 11 (nouveau) augmente le nombre de fondateurs d'un parti politique; ce nombre passe

de 30 à 60 pour tenir compte de l'augmentation de la population et du nombre de préfectures. Les 60 membres fondateurs doivent provenir des 2/3 au moins des préfectures: est considéré comme provenant d'une préfecture, le citoyen qui est originaire. L'article 18 al. 2 permet de prendre en compte pour la répartition de l'aide de l'Etat, notamment le nombre de députés obtenus par chaque parti politique et le suffrage total obtenu par les partis politiques à l'occasion des élections législatives.

L'article 20 al. 2 fait désormais obligation aux partis politiques de présenter leurs comptes annuels à la Cour des comptes pour tenir compte de la nouvelle organisation du contrôle des dépenses. Il est rappelé que le texte initial prévoyait que les comptes des partis politiques soient présentés à la Commission des finances de l'assemblée nationale. L'article 21-1 (nouveau), impose à chaque parti politique de disposer d'un siège physique et d'une adresse. L'article 21-2 (nouveau), impose

aux partis politiques de tenir au moins un congrès tous les 05 ans. L'article 27-1 (nouveau), dans les dispositions finales accorde un délai d'un an à tous les partis politiques existant pour se conformer aux nouvelles dispositions. Le second article est relatif à la formule exécutoire.

Code électoral modifié

Le vote, le 2 mars 2022, par l'Assemblée nationale, de la loi portant création de régions au titre des collectivités territoriales, a ouvert la voie à la préparation effective des élections régionales en vue de l'installation de la dernière collectivité territoriale prévue à l'article 141 de la constitution du 14 octobre 1992.

En ce sens, il s'est avéré nécessaire pour le gouvernement, de modifier le Code électoral en vue de préciser certaines dispositions propres aux élections des conseillers régionaux. Il s'agit de préciser notamment, la nature de la circonscription électorale pour ces élections régionales.

Conséquence, la préfecture est retenue comme circonscription électorale; les élus de chaque préfecture iront siéger au Conseil régional de leur région. Cette disposition qui garantit la meilleure représentativité des territoires de la région au sein du Conseil régional permettra, selon l'exécutif togolais, de faire élire plus tard par les conseillers municipaux et les conseillers régionaux de chaque préfecture le sénateur de ladite préfecture.

Attipoe Edem Kodjo

Cyber défense

Le Togo est un inspirant modèle de partenariat public-privé

Lors du sommet de Lomé sur la cybercriminalité et la cybersécurité, il est clairement apparu que le Togo est un véritable modèle en matière de cyber défense. Le pays a su mettre en place une formidable coopération public-privé qui inspire plusieurs pays africains.



Vue partielle des participants au sommet avec sur l'écran, Dr Vera Songwe, directrice exécutive de la CEA

Avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, le gouvernement a réussi à créer un Data center pour stocker et protéger les données des utilisateurs d'internet. Grâce au soutien d'une institution bancaire comme Ecobank et un partenariat solide avec Asseco, une des plus grandes sociétés du secteur technologique au monde, l'Etat togolais a créé Cyber défense africa. Cyber défense africa est en quelque sorte le pompier de la cybersécurité au Togo et en Afrique.

Pour prévenir des attaques, le Togo a mis en place l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCy). « Des pays comme Israël ont bâti leur cybersécurité avec le secteur privé. Ce que nous voyons au niveau du Togo, le Data center et tout le reste, est très inspirant et c'est la voie que nous comptons suivre », a déclaré Dominique Migisha, conseiller spécial du président de la RDC, Félix Tshisekedi, chargé du numérique.

Selon les intervenants au sommet, le terrorisme et les criminels de tous genres tendent à se saisir de la cybercriminalité. Cela leur facilite la tâche. Par exemple, les terroristes utilisent les drones. Les Etats ont donc intérêt à faire de cette menace une priorité absolue, comme le leur a dit Faure Gnassingbé, président du Togo, mercredi dernier. Et comme toujours, le Togo a une longueur d'avance.

Edem D.

CHI NA MOU TAI



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ



INFOLINE: +228 70340292
f MOUTAI TOGO & BÉNIN
WWW.GMDISTRIBUTIONS.COM

DISPONIBLE DANS LES BARS
RESTAURANTS ET SUPERMARCHÉS

IMMEUBLE MARINA BAY .
BOUTIQUE N5 . BOULEVARD DU MONO